

HEBDO

Rolling Stone

N°101 - 25 NOVEMBRE 2022
ROLLINGSTONE.FR

FRANCE

LIVE REPORT

PITCHFORK MUSIC
FESTIVAL PARIS

CINÉMA

LES MIENS
de Roschdy Zem

THÉÂTRE ROCK

WARHOL
RESSUSCITÉ PAR
GUS VAN SANT
& **THE LEGENDARY**
TIGERMAN

EXCLUSIF
ROLLING STONE
INTERVIEW

Bruce Springsteen

**Nouvel album, tournée 2023,
polémique sur les tickets, projets à venir...
le Boss dit tout**



PORTRAIT

Thomas Jamois est le fondateur et directeur général de Velvetica Music.

Les métiers de la musique

L'édition musicale

Thomas Jamois crée Velvetica Music en 2011, engagé auprès des créateurs et des éditeurs, il nous dépeint sa vision de l'éditeur et des défis à venir.

Par Marc Maret

Quel a été votre parcours ? La musique a toujours été omniprésente dans ma vie, depuis le mange-disque de mon enfance dans les années 70 jusqu'au jour où mon cousin m'a emmené voir Simple Minds au Parc des expositions de Caen. C'était un vrai choc d'adolescent que de ressentir pour la

première fois en live la puissance de titres écoutés à la radio. Je suis resté un fan inconditionnel ! L'avantage de grandir à Caen, c'est qu'il était aussi simple de prendre le ferry pour l'Angleterre que de prendre un train pour Paris. Grâce aux voyages scolaires récurrents et à un correspondant anglais abonné à NME et Melody Maker, la

passion a rapidement monté et j'ai rejoint un groupe de rock dès que l'occasion s'est présentée au lycée. Je n'avais alors aucune idée de ce que je voudrais faire de ma vie mais la musique en ferait assurément partie. Bac en poche, j'ai choisi un cursus qui me permettrait de finir mes études en Angleterre et de vivre ainsi pleine-

ment l'effervescence de la scène anglaise. J'ai fini par décrocher un stage chez Sony Music à Londres, ce qui m'a ensuite aidé à trouver un poste d'assistant marketing chez Virgin à Paris. Un de mes patrons, Nicolas Dufournet, m'a présenté à Bertrand Burgalat qui lançait son label Tricatel et qui cherchait son homme de main. Je leur dois beaucoup à tous les deux. Bertrand m'a transmis son goût du décalage, essentiel pour ne pas céder à la pensée unique. Lancé en pleine crise du disque et face au téléchargement illégal, nous devions notre survie à des recherches d'exploitations secondaires qui offraient des revenus là où les seules ventes de disques ne permettaient plus de payer les traites. C'est là que j'ai pu apprécier la force de nos œuvres et le rôle d'un éditeur. Puis après 7 ans à gérer les éditions du label naïve, j'ai créé, en 2011, ma société Velvetica Music que j'ai positionnée sur un segment particulier. Nous sommes désormais une équipe de 11 collaborateurs qui accompagne des structures dans la gestion de leur catalogue éditorial. Notamment des artistes établis qui décident de contrôler leurs propres droits.

Comment définiriez-vous votre rôle d'éditeur ?

Historiquement, c'est le premier métier de l'industrie musicale. À la fin du XIX^{ème} siècle, la musique n'était jouée que sous une forme vivante, en concert, dans des opéras, des ballets... l'éditeur musical publiait les partitions qui assuraient la diffusion des œuvres des compositeurs auprès des musiciens. Puis deux révolutions technologiques vont rebattre les cartes et l'éditeur va alors jouer un rôle central. Avec l'invention du phonographe, des vedettes vont être propulsées sur le devant de la scène avec un besoin accru de chansons et d'auteurs pour les écrire. Il en sera de même avec l'arrivée du cinéma parlant et un nouveau besoin de compositions pour "musicaliser" les films. L'éditeur de 2022 est la somme de tout cela. Il doit mettre en lumière le talent des créateurs avec lesquels il collabore et optimiser le parcours d'une œuvre, en

cherchant tour à tour des interprètes, des partenaires phonographiques, scéniques, des opportunités de musiques à l'image pour la publicité ou le cinéma (ce qu'on appelle la synchro), des nouvelles formes d'exploitations de paroles ou de partitions... tout en vérifiant la véracité des droits perçus et les déclinaisons à une échelle internationale.

**“NÉGLIGER LES
MÉTADONNÉES,
C'EST COMME
TRAVAILLER SANS
JAMAIS DONNER
SON RIB À SON
EMPLOYEUR ET
SE PLAINDRE
ENSUITE QU'ON N'A
PAS TOUCHÉ SON
SALAIRE !”**

Quels sont selon vous les enjeux pour l'édition musicale ?

Les plateformes musicales publient plus de 100 000 nouveaux titres chaque jour, il est donc essentiel qu'aux côtés des créateurs il y ait des partenaires solides. L'éditeur joue pleinement son rôle de prescripteur, en dénichant les bonnes œuvres pour les bons interprètes. Il n'est pas rare non plus qu'il joue celui de producteur lorsque son auteur est également interprète. Il peut aussi avoir un rôle plus institutionnel. Aujourd'hui, les algorithmes des plateformes tendent à décider seules de ce que nous devons écouter. Cela pose la question de la "découvrabilité" et de l'accès à toutes les musiques. Nous alertons les législateurs concernés qui devront certainement imposer plus de transparence et œuvrer pour un partage de la valeur plus équitable en faveur des créateurs.

Autre sujet, à l'ère digitale, la répartition des droits se fait sur la base d'échanges de données numériques. Notre profession n'a pas encore suffisamment pris conscience de l'importance des métadonnées associées à nos œuvres. Par exemple, seulement 1% des données transmises par les labels à Spotify contiennent le code qui permet de les identifier automatiquement. Cela complique la bonne distribution des droits par la Sacem et cela nécessite un travail "manuel" de réconciliation qui engendre de fortes déperditions. Négliger les métadonnées, c'est comme travailler sans jamais donner son RIB à son employeur et se plaindre ensuite qu'on n'a pas touché son salaire !

Quel est votre rôle au sein de la Chambre Syndicale de l'édition musicale ?

Je ne peux concevoir la vie autrement que comme une grande aventure collective. Notre syndicat offre cette dimension collaborative. C'est une assemblée protéiforme avec des membres aux compétences très complémentaires. Elle fonctionne comme un forum d'échanges qui permet à chaque membre de prendre et de partager de l'information.

Elle s'articule autour de commissions tantôt juridiques, tantôt techniques, tantôt pratiques... Elle joue un rôle primordial dans la défense du droit d'auteur et soutient les entreprises du secteur. Ma contribution porte sur des aspects plus techniques comme la documentation de nos œuvres, la collecte et la répartition des droits inhérents qui doivent s'inscrire dans un modèle vertueux, plus transparent, plus rapide et plus juste.

Et je tente de veiller, à mon humble niveau, à ce que nous le fassions avec l'empreinte environnementale la plus faible possible. La question du développement durable est désormais bien sur la table et même si notre métier n'est pas des plus polluants, nous devons prendre notre part dans l'action face à l'urgence climatique. J'essaie d'y mettre la même énergie au sein du conseil d'administration de la Sacem auquel je siége par ailleurs. ®